



Salariés, exploitants, retraités, élus MSA, acteurs du monde rural, tous concernés.

N'hésitez pas à prendre contact avec :

■ En Haute-Vienne

Florence TISSERAND
Référénte Répít
05.55.49.87.52

■ En Corrèze

Morgane MASSONI
Référénte Répít
05.55.93.42.19

■ En Creuse

Elodie CHEZEAUD
Référénte Répít
05.55.51.31.19

limousin.msa.fr



vous accompagner

La prévention du mal-être agricole : tous concernés

■ Les Sentinelles



Service Communication MSA du Limousin - 10/2024 - Crédits photos : COMSA, Arno WASER - Ne pas jeter sur la voie publique

Le contenu de la formation Sentinelle

- ❖ Données épidémiologiques sur le suicide
- ❖ Exposé des idées reçues
- ❖ Repérage et interprétation des signes de détresse et du risque suicidaire
- ❖ Répertoire des ressources sur le territoire



La MSA du Limousin s'engage à participer à la mise en place d'un **réseau de sentinelles** afin d'apporter du soutien aux personnes en souffrance.

□ Il est possible de freiner le processus de mal-être si la personne est repérée à temps et orientée vers les professionnels compétents.

« Prendre soin de soi, c'est aussi prendre soin des autres. »

■ La sentinelle,

un relais entre les personnes en situation de mal-être et les professionnels du territoire

❖ Son rôle

- Repérer les personnes en souffrance et établir le contact avec elles ou avec leurs proches
- Écouter et reconforter
- Encourager les personnes concernées à demander de l'aide, leur donner les coordonnées de professionnels
- Assurer le lien entre ces personnes et le réseau local de professionnels qui prendront ensuite le relais

❖ Son profil

- Connaître le milieu agricole et le territoire
- Être altruiste
- Savoir écouter, sans juger
- Être majeur et volontaire
- Savoir prendre soin de soi

■ Face aux difficultés ressenties dans le monde rural, la MSA du Limousin s'engage aux côtés de l'Etat, de l'ARS, des centres hospitaliers et des organismes agricoles dans la création d'un réseau de sentinelles et le soutien de ces dernières.

En lien avec les partenaires, elle propose :

❖ Une formation spécifique assurée par des professionnels de santé

❖ Un soutien collectif par l'organisation de réunions d'échange et d'information

❖ Un soutien individuel avec la mise à disposition d'évaluateurs de la crise suicidaire formés sur chaque territoire